



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 22/02/2023

DLB 2023/567

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 22 janvier à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes d'ADISSAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 15/02/2023

Affichage de la convocation : 15/02/2023

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Michelle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Frédéric GUARNIERI représenté par Pierre ALAUX, Jean-François HIGONENC représenté par Jean-Claude VITAL, Christophe LLOP représenté par Stéphan BOYER, Gaby RUIZ représenté par Florence HAGUIN.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre MARHUENDA

Objet : Création et ouverture d'un AP/CP pour la construction d'une déchèterie à Agde

Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer et d'ouvrir une procédure d'AP/CP pour la réalisation d'une déchèterie à Agde.

En effet, la durée totale du projet comprenant l'acquisition du terrain, les formalités d'autorisations administratives d'exploiter le site, les délais de procédure de marchés publics et la réalisation des travaux induisent un décaissement des sommes prévues pour ce projet, sur deux exercices.

Afin de ne pas alourdir inutilement le budget 2023, Monsieur le Président propose que les crédits d'un montant total de 2 100 000 € TTC (AP) soient répartis de la manière suivante :

CP/ Crédits Prévisionnels	2023	2024	TOTAL
TRAVAUX/AMENAGEMENT	1 100 000 €	1 000 000 €	2 100 000 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes. Il indique que les engagements comptables non soldés en fin d'année feront l'objet de restes à réaliser sur l'exercice suivant.

Sauf délibération contraire liée à la survenance d'aléas pendant la durée du programme de travaux et d'aménagement, cette autorisation de programme deviendra caduque au 31/12/2024.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de valider la création et l'ouverture d'un programme en AP/CP pour la construction de la déchèterie d'Agde.

Le Comité Syndical,

Oùï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à valider la création et l'ouverture d'un programme en AP/CP pour la construction de la déchèterie d'Agde.

AUTORISE Monsieur le Président à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme,

AUTORISE Monsieur le Président à mandater les dépenses afférentes. Monsieur le Président indique que les engagements comptables non soldés en fin d'année feront l'objet de restes à réaliser sur l'exercice suivant.

 Le Président,

Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 23/02/2023
et de sa publication le 23/02/2023

A Nézignan l'Évêque, le 23/02/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr